

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 19 JUIN 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 19 juin 2013 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. CANTIE – ESTEVES – SABATA – BOURSERY - SANCHEZ.

Absent excusé : Mr MAURY.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **DEMARCHE EVALUATION RISQUES PROFESSIONELS.**

Mr le maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé, lors d'un précédent conseil, la mise en place du « document unique ». Ce document est lié à la sécurité des agents, dans le cadre de leur travail.

Il rappelle également qu'il avait été décidé de prendre l'attache du Centre Départemental de Gestion pour accompagner la commune dans cette démarche et qu'il y a lieu de délibérer pour formaliser toute cette procédure.

Accord du conseil municipal.

- **REVISION TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Mr le maire informe ses collègues que Mme Dominique CARBOU vient d'être inscrite sur la liste d'aptitude au poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Il propose à ses collègues qu'elle soit nommée dans ce nouveau grade ce qui nécessite une modification du tableau des effectifs.

Accord unanime du conseil municipal pour une nomination à partir du 1^{er} juillet 2013.

- **COMPTE RENDU DES ACTIVITES LYONNAISE DES EAUX 2012.**

Comme tous les ans, la Lyonnaise des Eaux transmet à la commune son compte rendu d'activités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Mr le Maire communique les différentes informations à ses collègues.

Les éléments fournis restent dans la normalité du service sans modification substantielle par rapport à 2011.

- **FIXATION OBLIGATION « CHEMIN DU CROUZET ».**

Mr le maire informe ses collègues que suite à la réunion sur le terrain avec les divers propriétaires pour l'établissement du plan d'alignement du « chemin du Crouzet » par le géomètre, il y a lieu d'approuver ce plan.

Il rappelle que le chemin aura une largeur moyenne de 3 mètres.

Accord unanime du conseil municipal pour l'alignement de ce plan.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

○ Renouvellement intérimaires.

Il est rappelé à ses collègues qu'il a été décidé, comme tous les ans le renouvellement de l'embauche de jeunes durant les vacances scolaires d'été.

Il convient maintenant de formaliser la passation des contrats par une délibération.

Accord du conseil municipal.

○ Résidence opération MARCOU.

Suite à la décision par le groupe MARCOU de réaliser une opération de logements intergénérationnels, au lieu-dit « La Pièce » et afin d'engager la voie opérationnelle, ces derniers ont demandé à la commune d'attribuer un nom à cette opération.

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'appeler cette opération « Les Rives de la Clamoux ».

○ Virement de crédits.

Mr le maire propose à ses collègues une décision modificative par virement de crédits, pour l'opération « cimetière » à partir de l'opération « passerelle stade », pour un montant de 1 000 €.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Représentants communautaires.

Suite à la mise en œuvre de la Loi du 17/05/2013, relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, il y a lieu de se prononcer sur la nouvelle composition du conseil communautaire. Concernant notre collectivité, le nombre de représentants n'est pas modifié, à savoir, un siège titulaire et un siège suppléant.

Accord du conseil municipal sur ce nouveau dispositif.

○ Occupation club housse du vestiaire sportif.

A l'usage de ces derniers temps, il s'avère que le club housse, rattaché au vestiaire du foot, est maintenant utilisé par de nombreuses associations du village, avec quelques fois une utilisation non-conforme.

Le maire propose, afin de cadrer l'utilisation de cet équipement dans le respect de chaque association et dans un but purement associatif, comme il a été fait pour la salle polyvalente et le petit foyer, d'établir un tableau d'inscription.

Il indique qu'une lettre explicative sera adressée à toutes les associations.

Accord du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 h 30.

Le Maire,

Alain MARTY